



# Rapport de Transparence 2021

# SOMMAIRE

<b>I . Présentation d'Exponens.....</b>	<b>02</b>
1.1. Historique.....	02
1.2. Forme juridique.....	03
1.3. Activité / CA.....	04
1.4. Membre de l'association technique ATH.....	06
1.5. Appartenance au groupement français Eurus .....	06
1.6. Membre de l'association BKR International .....	06
1.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés .....	07
1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP).....	07
<b>II. Gouvernance et organisation d'Exponens .....</b>	<b>08</b>
2.1. Gouvernance du cabinet.....	08
Assemblée générale des associés .....	08
Charte associative .....	09
Organisation de la direction en instances.....	09
Comité de rémunération des associés.....	10
Rémunération des associés.....	10
2.2. Organisation du cabinet.....	10
Secrétariat Général / Gestion et Finance.....	10
Ressources Humaines .....	10
Marketing / Vente/ Communication.....	10
Systèmes d'information .....	10
DPO.....	11
2.3. Gouvernance du département Audit .....	11
<b>III. Gestion des risques.....</b>	<b>12</b>
3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens.....	12
3.2. Démarche qualité au sein du cabinet .....	12
Gestion des ressources humaines.....	12
Formation .....	13
Echanges de compétences au sein du cabinet .....	13
Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes .....	14
Utilisation des outils ATH .....	14
Supervision .....	14
Recours à des experts externes .....	14
Revue indépendante .....	14
Rotation des signataires.....	14
3.3. Contrôle qualité du cabinet .....	15
<b>IV. Déclarations légales.....</b>	<b>16</b>

# I. Présentation d'Exponens

## I.1. Historique

Exponens est issu du rapprochement de plusieurs cabinets d'expertise-comptable, audit et conseil dont les principaux sont les suivants :

- Conseil & Expertise créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre Crétal, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- BKR Sefitec créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- Cefreco créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli,
- Synergie Audit créé en 1986 par Michel Bachette-Peyrade et Jean Petit,
- Raimbault Chaugny en 2017 créé en 1971 par Martine Chaugny et Jean Marc Raimbault,
- Soderec et Conseil d'expert en septembre 2017. Soderec a été créé en 1989 par Pierre Tobelem et Daniel Gruner, Conseil d'expert a été créé en 2003 par Jean-Yves Guéritot,
- Sefigec en 2017, créé en 1989 par Georges Roux,
- Evoliance en 2018, créé par Juliette Benoist d'Etiveaud et Françoise Berthon en 2009,
- Y&LA en 2019, créé par Yves Laboriaux en 1988,
- DFG Finance en 2019, créé en 2005 par Denis et Françoise Guilbaud,
- Exaulia, créé en 2010 par Thierry Messaz.

Par ailleurs, Exponens a développé des activités complémentaires :

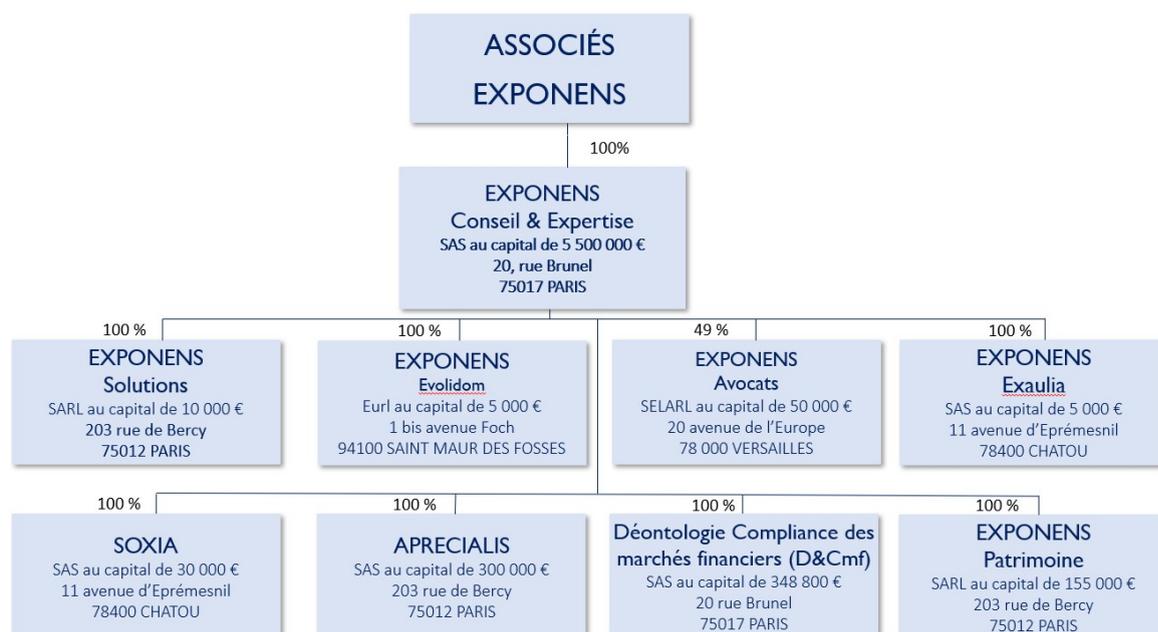
- 1998 : création de **Soxia**, filiale dédiée aux comités sociaux et économiques et aux comités d'entreprise,
- 2013 : création d'**Exponens Patrimoine**, société de conseil en gestion de patrimoine,
- 2017 : acquisition du cabinet d'actuariat **Aprecialis**,
- 2017 : prise de participation majoritaire dans la société **D&Cmf** (Déontologie et compliance des marchés financiers),
- 2017 : création d'**Exponens Solutions**, filiale de conseil en gestion du risque,
- 2018 : création d'**Exponens Evalidom**, domiciliation d'entreprise,
- 2019 : création d'**Exponens Interprofessionnel** destinée à accueillir d'autres activités réglementées,
- Association avec le cabinet Quentin & avocats pour donner naissance à **Exponens Avocats**.

Exponens devient ainsi un cabinet de taille intermédiaire, acteur de référence en région parisienne disposant de compétences pluridisciplinaires :

- Audit légal et contractuel
- Expertise comptable
- Gestion sociale déléguée
- Fiscalité
- Juridique
- Conseil
- Consolidation
- Risk Management
- Corporate finance
- Audit des systèmes d'information
- Actuariat conseil
- Déontologie et compliance des marchés financiers
- Révision coopérative
- Gestion de patrimoine

## I.2. Forme juridique

Au 31 août 2021, l'organigramme juridique simplifié se présente comme suit :



*Les holdings ne sont pas prises en compte dans cet organigramme.*

Au 31 août 2021, le capital du cabinet Exponens est réparti entre 30 associés.

Les structures exerçant l'activité de commissariat aux comptes sont :

**Exponens Conseil & Expertise**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.500.000 euros, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

**Exponens Exaulia** : Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 11 avenue d'Eprémesnil 78400 CHATOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B 529 413 429, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

### I.3. Activité / CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2021, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

Activités	2019/2020		2020/2021	
	En K€	En %	En K€	En %
Expertise Comptable Généraliste	12 457	33%	12 760	32%
Expertise Comptable International	3 267	9%	3 356	8%
Expertise Comptable Immobilier	4 475	12%	4 686	12%
Comités d'entreprises	1 196	3%	1 404	3%
Audit (1)	5 396	14%	5 633	14%
Conseil Contrôle & Conformité	463	1%	544	1%
Conseil Financier	2 479	7%	2 630	7%
Gestion du Risque	936	2%	1 233	3%
Gestion de Patrimoine	620	2%	677	2%
Social-Payés	4 862	13%	5 158	13%
Juridique & Fiscal	1 554	4%	2 264	6%
<b>CA TOTAL</b>	<b>37 705</b>	<b>100%</b>	<b>40 345</b>	<b>100%</b>

(1) dont audit légal

4 808 13% 5 062 13%

Les revenus d'audit se ventilent comme suit :

Nature	31/08/2021 En K€	%
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public	473	9,4%
Revenus provenant du contrôle légal d'autres entités	4 230	83,6%
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à des entités contrôlées par Exponens	359	7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>5 062</b>	<b>100%</b>

## **ATH** I.4. Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'**Association Technique d'Harmonisation (ATH)**, association de référence qui regroupe 36 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres du cabinet, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction audit, Direction expertise comptable, Direction Formation, Direction contrôle de qualité, Direction veille et communication, Direction informatique et technologique, Direction Normes comptables. Ces directions sont susceptibles d'être complétées en fonction des décisions du Conseil d'Administration d'ATH (CATH).

Pour plus d'informations, se référer au site internet [www.ath.asso.fr](http://www.ath.asso.fr).



## I.5. Appartenance au groupement français Eurus

Le cabinet est membre fondateur de l'**Alliance Eurus**, 2<sup>ème</sup> groupement français de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit regroupant 40 cabinets et disposant de 3 200 salariés en France.

Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'un cabinet indépendant avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet [www.eurus.fr](http://www.eurus.fr).

Eurus n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.



## I.6. Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, le cabinet est membre de l'association **BKR International**, classée au 6<sup>e</sup> rang des associations de cabinets selon l'enquête IAB 2020 Leading accounting associations. Cette association regroupe plus de 150 cabinets représentant plus de 600 implantations géographiques dans 80 pays.

Le fait d'être membre indépendant de BKR International permet d'accompagner les clients du cabinet dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet [www.bkr.com](http://www.bkr.com).

BKR n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

## I.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés

L'effectif du groupe Exponens est de 339 personnes dont 33 associés.

Les fonctions supports regroupent 41 personnes dont un directeur administratif et financier, un contrôleur de gestion, un directeur des systèmes d'information, une directrice des ressources humaines et une directrice marketing et communication.

Activités	Associés	Directeurs de missions	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	20	26	145	191
Conseil	7	3	9	19
Audit	5	7	21	33
Social & Juridique	1	4	50	55
Sous-Total	33	40	225	298
Services supports		4	37	41
			<b>TOTAL</b>	<b>339</b>

## I.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Les EIP comprennent principalement :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les établissements de crédit,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),

- les mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité (hors mutuelles totalement substituées ou réassurées).

Au 31 août 2021, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des 8 entités d'intérêt public suivantes :

- Argan (Société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris) ;
- Electricité et Eaux de Madagascar (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Galimmo (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris) ;
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances) ;
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances) ;
- Mutuelle de l'Orphelinat Charles Edmond Flamand (Code de la Mutualité – Livre II) ;
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit) ;
- Atari (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris).

# II. Gouvernance et organisation d'Exponens

## 2.1. Gouvernance du cabinet

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe.

L'architecture de ce fonctionnement est la suivante :



### → Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du Conseil d'Administration :

- définit la politique générale du cabinet ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet ;
- fixe les rémunérations des associés sur proposition du comité des rémunérations ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative ;
- agréé les cessions d'actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

L'assemblée des associés se réunit à minima une fois par trimestre.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose.

## → Charte associative

Une **charte associative** est signée par les associés.

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance du cabinet et de ses associés vis-à-vis des tiers ;
- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;
- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité du cabinet par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

## → Organisation de la Direction en instances

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, l'organisation de la direction du groupe s'articule autour des instances suivantes :

- Un **Comité Stratégique** pour impulser
- Un **Comité Exécutif** pour gérer
- Un **Conseil d'Administration** pour décider.

Principales attributions du Comité Stratégique (CS) :

- Stratégie : Actualisation du plan / Veille / Benchmark profession
- Préparation des initiatives majeures : croissance externe, nouvelles offres, alliances, organisation des sites, nouveaux projets SI / transformation digitale ... en vue de décisions du CA
- Suivi des Associés : gestion de carrière (fonctions, formation, rémunérations), suivi des plans d'actions, organisation des assemblées, proposition de cooptation, attendus Associés, Charte associative, évolution du capital ....

Principales attributions du Comité Exécutif (ComEx) :

- Suivi de l'activité globale : Revue Mensuelle d'Activité, situation semestrielle, budget annuel, comptes et documents de gestion annuels
- Métiers : suivi de la performance par activité, organisation et process, offres et suivi des CoPil métiers ....
- Fonctions support : Pilotage en lien avec le CMG

Principales attributions du Conseil d'Administration (CA) :

- Approbation des initiatives majeures préparées par le CS
- Adoption du projet de budget à soumettre à l'AG
- Autorisation des engagements hors budget

Principales attributions du Comité de Management du Groupe (CMG) :

- Traitement des questions transversales nécessitant une coordination entre les différentes fonctions support

### → Comité des Rémunérations des associés

Le comité des rémunérations se réunit une à deux fois par an afin de procéder à la revue des évaluations des associés et de proposer au Comité Stratégique puis à l'assemblée des associés une politique de rémunération fixe et variable. Les membres du comité sont renouvelés régulièrement. Le président du groupe est membre permanent du comité.

### → Rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. La part variable n'est pas liée aux missions de services autres que la certification des comptes (SACC).

La rémunération des associés est corrélée à leur évaluation qui fait l'objet de 2 entretiens annuels avec le président du groupe sur la base d'une démarche structurée.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

## 2.2. Organisation du cabinet

### → Secrétariat Général / Gestion et finance

Le directeur administratif et financier est chargé, avec l'aide de deux associés, de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

### → Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines, sous la responsabilité d'un associé, est compétent pour gérer la politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise les ressources humaines au sein du groupe.

### → Marketing, Vente et Communication

Le service Mavecom, sous la responsabilité d'un associé, est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace.

### → Systèmes d'information

Le service Systèmes d'information, sous la responsabilité d'un associé, gère la sécurité des systèmes d'information des activités du cabinet et ses moyens matériels et logiciels. Il met à jour le plan de continuité d'activité et la charte informatique du cabinet.

## → DPO

Un responsable de la protection des données personnelles a été nommé dans le cadre du RGPD.

### 2.3. Gouvernance du département Audit

Un comité de pilotage Audit, animé par Yvan Corbic, membre du Comité Exécutif du Groupe, regroupe les associés du département Audit. Il se réunit environ une fois par mois et est destiné à :

- mettre en œuvre la stratégie du cabinet relative à l'activité d'audit ;
- organiser les missions de commissariat aux comptes ;
- mettre à jour et valider l'application des procédures et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de nos missions ;
- échanger sur les sujets d'actualité technique et réglementaire.

En fonction des sujets traités, le comité de pilotage Audit est élargi aux directeurs de mission. Ce comité de pilotage élargi se réunit également une fois par mois.

Exponens participe à l'ensemble des réunions techniques et plénières du forum « Département EIP » de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Plusieurs associés audit d'Exponens sont présents dans des commissions des instances professionnelles (commission associations et fondations, commission développement de la CNCC).

Plusieurs associés ont des fonctions de contrôleurs qualité auprès de la CRCC de Paris.

Exponens est également agréée en qualité de réviseur coopératif pour certains types de coopératives.

# III. Gestion des risques

## 3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (services autres que la certification des comptes - SACC) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

La responsable de la déontologie, associée Audit, est consultée pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel. En cas de doute, la commission juridique de la CRCC de Paris est saisie.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un engagement d'indépendance pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le secret professionnel le plus absolu.

## 3.2. Démarche qualité au sein du cabinet

### → Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations du cabinet. Cabinet multi-spécialiste en termes d'offres de services, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social, le pôle audit des systèmes d'information, le département fiscal, le pôle gestion du risque et la filiale d'actuariat : Apécialis.

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (compétences professionnelles telles que savoirs, production, relation client, organisation et rayonnement du cabinet ; organisation du travail) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant quatre niveaux d'évaluation par critère. Cette discussion est réalisée lors de l'entretien professionnel annuel.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

### → Formation

Le budget de formation représente 0,94 % de la masse salariale (hors obligations légales).

Le fait d'être membre d'ATH et d'Eurus permet à nos collaborateurs et associés de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par l'association avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formation sont, pour certaines, agréées par l'Ordre des Experts Comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable. Certaines formations sont également homologuées par la CNCC.

Les formations dispensées sont à la fois techniques (comme les formations CNCC, CRCC, Asforef) et de développement personnel.

Le plan de formation des collaborateurs est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

Notre adhésion à ATH nous permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à des informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des Réunions d'Information Technique (RIT) qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces RIT sont rendues obligatoires.

Le cabinet assure également un suivi des obligations de formation des commissaires aux comptes inscrits notamment à l'aide de la centralisation des déclarations de formations auprès du Service RH.

### → Echanges de compétences

Une réunion générale d'une journée a lieu chaque année afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie du cabinet avec l'ensemble des salariés.

Des réunions sont organisées en sus au niveau du pôle Audit pour informer les collaborateurs sur les évolutions de la démarche d'audit et les axes de progression liés à la qualité.

### → Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Une procédure de recherche d'incompatibilités parmi les activités du groupe Exponens est mise en œuvre à chaque acceptation de mandat.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année pour N+1 lors de la phase de finalisation de la mission.

### → Outils d'aide à la démarche d'audit

Nous utilisons les outils d'audit ATH et Caseware pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH et Caseware sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution de la législation et des normes professionnelles.

Nos contrôles bénéficient de l'outil de sondage ATH.

Le logiciel d'audit « Working Paper » développé par la société Caseware est utilisé sur nos mandats.

### → Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

### → Recours à des experts externes

Si besoin, nous avons recours à des experts externes, notamment des avocats, afin de supporter nos travaux d'audit.

### → Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé ou directeur a été mise en place pour tous les dossiers EIP et les dossiers considérés à risque dans le cabinet. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH. La revue indépendante est mise en œuvre dès l'approche de la mission. Elle porte sur les rapports de certification des comptes sociaux et consolidés, ainsi que sur le rapport complémentaire au comité d'audit.

### → Rotation des signataires et du cabinet

Le cabinet se conforme aux règles de rotation du cabinet, du signataire et des personnes hiérarchiquement les plus élevées pour les entités auditées soumises (entités d'intérêt public, leurs filiales importantes et les associations faisant appel public à la générosité). Une procédure de rotation intégrant un tableau de suivi a été rédigée.

### 3.3. Contrôle qualité du cabinet

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur délégation du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;
- Contrôle qualité diligenté par le H3C s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- Sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- Sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Juillet et septembre 2021 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise
- Novembre 2018 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise
- Mai 2015 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour l'ensemble des structures d'exercice du cabinet détenant des mandats
- Avril 2013 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Synergie-Audit
- Décembre 2011 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise

Enfin, depuis 2019 et en remplacement du contrôle d'activité annuel précédemment assuré par ATH, le cabinet organise une fois par an un contrôle qualité interne portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers EIP et non EIP sélectionnés par les contrôleurs.

Le **contrôle qualité annuel du cabinet** s'articule de la manière suivante :

- Supervision des associés dans le logiciel d'audit Caseware ;
- Suivi d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mandats traités permettant de s'assurer de l'application des NEP et de l'utilisation des outils incontournables définis par le cabinet (tableau dit A48) ;
- Revue indépendante sur les mandats EIP et les mandats à risques ;
- Contrôles complets et ciblés de mandats non EIP réalisés en interne ;
- Contrôles complets de mandats EIP délégués à des contrôleurs issus des cabinets membres d'ATH ;
- Contrôles des procédures assurés en interne sous la supervision des permanents d'ATH ;
- Conclusions et plan d'actions présentés à l'équipe d'audit

## IV. Déclarations légales

### Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

→ Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes, ainsi que tous les associés, signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

En outre, le groupe se conforme aux règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes telles que précisées dans les normes d'exercice professionnel.

→ Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce

Le cabinet a mis en œuvre une procédure de suivi des formations des commissaires aux comptes inscrits permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

→ Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce

Les contrôles qualité externes (H3C, ATH) et interne ainsi que la supervision de chaque mandat par les associés fournissent l'assurance raisonnable :

- d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales, réglementaires et déontologiques ;
- d'une qualité des rapports émis.

Paris, le 20 décembre 2021

Frédéric LAFAY

 Signature  
numérique de  
FRÉDÉRIC LAFAY  
ID  
Date : 2021.12.20  
16:57:18 +01'00'  
Président